09_INT_180

Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 27.01.09
Scanné le 28.01.09

Interpellation Nicole Jufer et consorts demandant au Conseil d'Etat quelles sont les initiatives qu'il entend mettre en œuvre pour les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui doivent faire garder leur(s) enfant(s),

Est-il nécessaire de rappeler, dans le cadre de ce Parlement, que l'administration cantonale est le plus grand employeur du Canton, avec près de 26'000 employées et employés.

La logique veut qu'un nombre important de ces employées et employés sont aussi des parents et, parmi ceux-ci, un nombre non négligeable sont les heureux parents de très jeunes enfants pour lesquels il est nécessaire de trouver des solutions de garde si les deux parents travaillent.

Si l'entrée en vigueur de la LAJE et la création des réseaux doivent faciliter la recherche d'une solution de garde pour tous les parents du Canton, une augmentation notable du nombre de places d'accueil n'est pas attendue avant 2011 et, pour l'instant, il existe peu d'accords inter-réseaux qui devraient permettre aux parents habitant dans un réseau de placer leur enfant dans un autre réseau proche de leur lieu de travail, ce qui, dans certains cas, peut poser de gros problèmes d'organisation.

Actuellement, le Canton de Vaud propose 4 structures d'accueil qui offrent 141 places pour les enfants de ses collaboratrices et collaborateurs. Or, face à la pénurie reconnue de places d'accueil, nous souhaiterions connaître les intentions du Conseil d'Etat en matière d'accueil des enfants de ses employés, en rappelant les éléments suivants :

- L'article 53 de la LAJE précise que « l'Etat peut créer ses propres structures d'accueil de jour » ;

- L'article 30 de la même loi stipule que « l'Etat ne peut adhérer à un réseau d'accueil de jour qu'en sa qualité d'employeur » tout en précisant que le Conseil d'Etat « fixe les conditions et modalités d'accès de ses employés à l'offre d'accueil collectif et familial proposée dans le cadre d'un réseau auquel il adhère ».

- La mesure n°1 du programme de législature, qui souhaite « Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour - Favoriser la conciliation de la vie familiale et de l'activité professionnelle », concerne aussi les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat ;

Par conséquent, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat entend-il, comme le permet la loi, créer de nouvelles structures d'accueil spécifiquement destinées aux enfants des collaborateurs de l'ACV ?

- Le Conseil d'Etat a-t-il prévu d'adhérer à un ou plusieurs des réseaux qui ont été reconnus par la FAJE ?

- Comment le Conseil d'Etat interprète-t-il l'article 30 de la LAJE qui lui permet de fixer « les conditions et modalités d'accès de ses employés à l'offre d'accueil collectif et familial proposée dans le cadre d'un réseau auquel il adhère » ?

Préverenges, le 27 janvier 2009

Nicole Jufer

Sans développement

Liste des députés signataires – état au 13 janvier 2009

Abbet Raphaël
Aebi Jean-Robert
Amarelle Cesla
Amstein Claudine
Ansermet Jacques
Apothéloz Stéphanie
Aubert Mireille
Baehler Bech Anne
Ballif Laurent
Bally Alexis
Bavaud Sandrine
Bernhard Maximilien
Berseth Verena
Bolay Guy-Philippe
Bonjour Eric
Bonny Dominique-Richard
Borel Bernard
Borloz Frédéric
Bottlang-Pittet Jaqueline
Brélaz François
Buffat Marc-Olivier
Buffat Michaël
Cachin Jean-François
Calpini Christa
Capt Gloria

Chapalay Albert
Chappuis Laurent
Chatelain André
Chevalley Christine
Chevalley Edna
Chevalley Isabelle
Cherix François
Chollet Jean-Luc
Chollet Jean-Marc
Christen Jérôme
Clot Bertrand
Cornamusaz Philippe
Cornaz-Rovelli Valérie
Courdesse Régis
De Preux Patrick
Debluë François
Décaillet Anne
Décosterd Anne
Delacour André
Depoisier Anne-Marie
Deriaz Philippe
Desmeules Michel
Despot Fabienne
Devaud Grégory
Dind Claudine

Dolivo Jean-Michel
Ducommun Philippe
Dufour Claude-Eric
Durussel José
Duvoisin Ginette
Epars Olivier
Fardel Claude-André
Favez Jean-Michel
Favrod Pierre-Alain
Feller Olivier
Ferrari Yves
Fiora-Guttmann Martine
Freymond Cantone Fabienne
Gaille Pierre-André
Gay Vallotton Michèle
Gfeller Olivier
Girardet Lucas
Glardon Julien
Glutz Félix
Golaz Florence
Golaz Olivier
Gorrite Nuria
Grandjean Pierre
Grognuz Frédéric
Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 13 janvier 2009

Guignard Pierre
Haenni Frédéric
Haldy Jacques
Haury Jacques-André
Hurni Véronique
Jaquet-Berger Christiane
Jaquier Rémy
Jufer-Tissot Nicole
Jungclaus Delarze Suzanne
Junod Grégoire
Kappeler Hans Rudolf
Kernen Olivier
Labouchère Catherine
Mahaim Raphaël
Maillefer Denis-Olivier
Mange Daniel
Manzini Pascale
Marendaz André
Martinet Philippe
Mattenberger Nicolas
Mayor Olivier
Maystre Tinetta
Melly Serge
Mercier Pierre-Alain
Métraux Béatrice

Meyer Roxanne
Miéville Michel
Modoux Philippe
Monod Alain
Montangero Stéphane
Mossi Michele
Mouquin Michel
Nicolet Jacques
Pache Rémy
Papilloud Anne
Payot François
Pernoud Pierre-André
Perrin Jacques
Pertusio Mario-Charles
Peters Lise
Pidoux Jean-Yves
Pidoux Pierre-André
Poncet Gabriel
Randin Philippe
Rapaz Pierre-Yves
Reichen Gil
Renaud Michel
Rey-Marion Aliette
Reymond Philippe
Rochat Nicolas

Rochat Pierre
Rod Armand
Rostan Jacqueline
Roulet Catherine
Ruey-Ray Elisabeth
Saugy Roger
Savary Marianne
Schwaab Jean Christophe
Schwaar Valérie
Schwab Claude
Silauri Alessandra
Sordet Jean-Marc
Streit Christian
Surer Jean-Marie
Truffer Jean-Jacques
Uffer Filip
Venizelos Vassilis
Villa Sylvie
Volet Pierre
Walther Eric
Weber-Jobé Monique
Wehrli Laurent
Wyssa Claudine
Yersin Jean-Robert
Zwahlen Pierre